

Janvier  
2016

**Le Sgen-CFDT défend l'idée d'un service public de formation professionnelle intégrant formation initiale sous statut scolaire, apprentissage public et formation continue des adultes (Greta). Une cohérence de toutes ces formations qui cohabitent sur un même territoire s'impose.**

Pour le Sgen-CFDT, l'objectif gouvernemental de développer l'apprentissage public n'est pas atteint. La politique du ministère, insuffisamment volontariste en ce qui concerne ce développement, en est certainement une des causes, ne serait-ce que parce que le ministère refuse depuis deux ans d'ouvrir des discussions sur les conditions d'exercice des personnels intervenant dans les centres de formation d'apprentis (CFA) publics.

Pour le Sgen-CFDT, il faut que le ministère réaffirme clairement et sans ambiguïté que l'apprentissage est un des volets de la formation initiale.

Pour le Sgen-CFDT, l'ouverture de sections d'apprentissage ou d'unités de formation par apprentissage (UFA) dans nos lycées professionnels ne livre pas nos élèves « pieds et poings liés » au patronat comme l'affirment d'autres organisations syndicales.

Pour le Sgen-CFDT, les lycées professionnels ne doivent pas se tenir à l'écart de ce développement.

**Le Sgen-CFDT ne conçoit pas l'apprentissage public dans nos lycées professionnels sans une amélioration des conditions de travail et de service des personnels.**

Actuellement, dans nombre d'établissements, les heures effectuées dans les sections d'apprentissage ne sont trop souvent rémunérées qu'en heures supplémentaires.

Le Sgen-CFDT revendique que toutes les heures effectuées au titre de la formation initiale (statut scolaire ou apprentissage) figurent dans le formulaire de ventilation des services (VS) des personnels.

**Le Sgen-CFDT revendique, pour tous les personnels, la reconnaissance du travail accompli, avec des droits identiques à ceux des collègues de lycée sur le plan de la stabilité, de la carrière, de la mobilité, de l'évaluation, de la formation, du droit à pension, etc.**

Les missions spécifiques, comme la coordination ou le développement, indispensables à la réussite de l'apprentissage au sein de l'Éducation nationale, doivent être reconnues.

En ce qui concerne les services des formateurs contractuels, un cadrage national doit harmoniser les missions et le décompte des heures de service. Celles-ci doivent être intégrées dans la dotation affectée aux établissements supports, y compris lorsque les formateurs sont en contrat de travail avec un groupement d'intérêt public (GIP).

**Pour le Sgen-CFDT, le développement de l'apprentissage public doit aller de pair avec un engagement financier de l'État au profit de l'enseignement professionnel.**

Les effectifs pris en compte pour la gestion d'un établissement doivent comptabiliser tous les apprenants élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue.

Des moyens suffisants doivent être alloués pour permettre la réussite de ce dispositif.

**Pour le Sgen-CFDT, il convient de distinguer mixité des publics et mixité des parcours.**

Pour l'instant, la mixité des publics (dans une même classe, plusieurs statuts d'apprenants se côtoient) n'est qu'expérimentale. Avant toute généralisation, le Sgen-CFDT en demande un bilan.

Le Sgen-CFDT rappelle qu'il est favorable à la mixité des parcours, dispositif selon lui plus adapté à la réussite d'un plus grand nombre : donner du choix dans les parcours participe à l'autonomie des élèves, à une réflexion et une appropriation du parcours Avenir.

**Le Sgen-CFDT demande que l'offre de formation professionnelle associe de façon concertée, cohérente et complémentaire, la formation sous statut scolaire et l'apprentissage public dans un même bassin de formation.**

Pour le Sgen-CFDT, chaque famille doit pouvoir choisir entre ces deux dispositifs de formation.

Pour le Sgen-CFDT, il n'est pas aberrant qu'un élève commence en formation initiale sous statut scolaire, et choisisse ensuite une formation en apprentissage. De la même façon, les apprentis, suite par exemple à une rupture de contrat, doivent pouvoir être accueillis en formation scolaire pour être accompagnés dans la réussite de leur projet professionnel.

**Pour le Sgen-CFDT, la sécurisation des parcours des apprenants est une priorité.**

Cette mixité des parcours ne peut qu'être source de réussite pour l'apprenant, à condition qu'elle soit valorisée, encadrée et contractualisée entre l'équipe pédagogique et la famille.

De la même façon, la mixité des parcours peut être pédagogiquement motivante pour l'enseignant.

Le Sgen-CFDT demande donc un plan d'accompagnement des équipes pédagogiques, afin de préciser les conditions et, surtout, les moyens de la mise en place de la mixité des parcours des jeunes en formation.

**Le Sgen-CFDT est très favorable au développement de la pédagogie par alternance comme levier de réussite scolaire, sociale et professionnelle.**

Le projet du Sgen-CFDT est celui d'un lycée polyvalent modulaire. L'apprentissage doit être intégré à ce projet.